

Informations générales sur le Groupe Record et ses services

Édition de janvier 2016

Le présent document est destiné à vous communiquer toutes les informations prescrites par l'article III.74. § 1er du Code de droit économique.

Informations générales sur le Groupe Record

Le Groupe Record se compose de:

- 1) Record Bank sa – Établissement de crédit et prêteur
Siège social et adresse géographique: avenue Henri Matisse 16, 1140 Evere
RPM Bruxelles – BE 0403.263.642
Sièges d'exploitation: Wilsonplein 5 bus i, 9000 Gand
Rue des Guillemins 26/0011, 4000 Liège
Téléphone: +32 (0)2 728 98 88
Site Web: www.recordbank.be
E-mail: customerservice@recordgroup.be
BIC: HBKABB22
Compte IBAN: BE36 6520 4089 5181
Ci-après dénommée "Record Bank"

et

- 2) Record Credit Services scrl – Prêteur pour les crédits à la consommation
Siège social et adresse géographique: Rue des Guillemins 26/0011, 4000 Liège
RPM Liège – BE 0403.257.407
Téléphone: +32 (0)4 232 47 47
E-mail: customerservice@recordgroup.be
BIC: HBKABB22
Compte IBAN: BE36 6520 4089 5181
Ci-après dénommée "Record Credit Services"

Les principales activités de Record Bank portent sur la prestation de services et de produits financiers tels que les comptes, les cartes de paiement, les produits d'investissement bancaires et les conventions de crédit.

Les principales activités de Record Credit Services portent sur la gestion des crédits à la consommation.

En sa qualité d'établissement de crédit, Record Bank collabore avec des agents bancaires indépendants agissant en son nom et pour son compte, et qui sont inscrits au registre des intermédiaires en services bancaires et d'investissement de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

En sa qualité de prêteur de crédit, Record Bank collabore avec des intermédiaires de crédit indépendants qui sont inscrits après du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie pour ce qui est de l'intermédiation en crédits à la consommation.

Record Bank est également inscrite en tant qu'agent d'assurance au registre des intermédiaires d'assurances auprès de la FSMA sous le numéro 12.165 A.



Services financiers – caractéristiques

Les services financiers proposés par Record Bank sont les suivants:

- Les comptes à vue et les services de paiement, en ce compris les cartes de paiement, les cartes de crédit et les services électroniques (Record@Home et Record Bank Mobile)
- Les comptes épargne, susceptibles ou non de bénéficier de l'exonération du précompte mobilier
- Les comptes à terme
- La location de coffres
- Les crédits aux consommateurs et aux professionnels, en ce compris les crédits hypothécaires
- Les investissements en instruments financiers (bons de caisse, actions, obligations, sicav, épargne-pension et plans d'investissement périodiques)
- Les assurances-vie et les assurances non-vie, proposées par l'intermédiaire de Record Bank, en tant qu'agent d'assurance

Record Credit Services est chargée de la gestion des crédits à la consommation.

Les informations relatives aux caractéristiques et tarifs des services de Record Bank sont disponibles sur www.recordbank.be

Les caractéristiques spécifiques à chacun de ces services ainsi que, le cas échéant, leurs risques respectifs sont mentionnés sur la fiche d'information spécifique ou un autre document mis à votre disposition sur demande et, en tout cas, avant de souscrire au service concerné.

Sans préjudice des dispositions contractuelles particulières convenues entre les parties du contrat, tous les services financiers ainsi que les opérations qui seront effectuées dans le cadre de ces services financiers sont régis par les conditions ou règlements, généraux ou particuliers, suivants:

- Le Règlement Général des Opérations
- Les Conditions générales d'accès et d'utilisation de Record@Home
- Les Conditions générales d'accès et d'utilisation des services Mobile Banking
- Les Conditions générales application de paiement mobile Bancontact/Mister Cash

S'appliquent en outre aux services financiers et aux cartes de paiement, selon le cas, les conditions et règlements suivants:

- Le Règlement Spécial des Opérations de paiement
- Le Règlement cartes de paiement
- Les Conditions générales Visa
- Les Conditions générales Visa Business

Les crédits à la consommation sont gérés, selon le cas, par:

- Les Conditions générales prêt à tempérament
- Les Conditions générales prêt à tempérament pour l'acquisition d'un bien
- Le Règlement Recordline

Les crédits hypothécaires pour consommateurs sont gérés par le Règlement Général des Crédits.

Les crédits à des fins professionnelles sont gérés, selon le cas, par:

- le Règlement Général des Crédits
- Les Conditions générales prêt à tempérament
- Les Conditions générales prêt à tempérament pour l'acquisition d'un bien



Enfin, le Règlement Spécial des Opérations sur Instruments financiers s'applique à toutes les opérations connexes à des instruments financiers.

Ces règlements, conditions, tarifs, fiches d'information et autres documents sont disponibles en français et en néerlandais dans votre agence ou sur le site Web de Record Bank (www.recordbank.be).

Prix des services financiers

Le prix total du service financier (le montant à payer et, le cas échéant, l'ensemble des commissions, intérêts débiteurs et frais, ainsi que des impôts et taxes y afférents) et, le cas échéant, les intérêts créditeurs ainsi que les conditions et modalités de paiement et d'exécution des services financiers sont mentionnés:

- dans les tarifs applicables, disponibles dans votre agence et sur le site Web de Record Bank (www.recordbank.be) ou
- dans la fiche d'information spécifique au service financier concerné et remise sur demande ou
- sur le contrat communiqué préalablement à sa signature.

Droit applicable et tribunaux compétents

Sauf dérogations expresses stipulées, les droits et obligations des clients, des correspondants et de Record Bank sont soumis au droit belge.

Sous réserve des cas pour lesquels les tribunaux compétents sont désignés par des dispositions légales impératives ou par d'autres clauses contractuelles, Record Bank est habilitée, qu'elle soit demanderesse ou défenderesse, à porter ou faire porter tout litige lié à ses relations d'affaires avec le client devant les différents tribunaux de Bruxelles ou, si elle l'estime préférable, devant les tribunaux de la juridiction dans laquelle est sis son siège avec lequel lesdites relations sont entretenues directement ou indirectement via une filiale ou une agence.

Autorités et guichet d'entreprise compétents

1. Record Bank est un établissement de crédit inscrit auprès de la Banque nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles (tél.: +32 (0)2 221 21 11 – www.nbb.be) et placé sous la surveillance de celle-ci ainsi que de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles (tél.: +32 (0)2 220 52 11 – fax: +32 (0)2 220 52 75 – www.fsma.be).

En sa qualité d'établissement de crédit, Record Bank est également soumise à la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ainsi qu'à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit. Cette législation et les autres règles applicables à Record Bank sont disponibles sur le site Web de la FSMA (www.fsma.be).

En leur qualité de prêteur de crédit, tant Record Bank que Record Credit Services sont placés sous la surveillance de la Direction générale du Contrôle et de la Médiation du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, North Gate III, boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles (tél.: +32 (0)2 277 54 85 – fax: +32 (0)2 2775452 – <http://economie.fgov.be>).

2. Record Bank et Record Credit Services ont fait des déclarations auprès de la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles (tél.: +32 (0)2 274 48 00 – fax: +32 (0)2 274 48 35 – www.privacycommission.be,



commission@privacycommission.be) pour des traitements de données à caractère personnel.

Assureur de responsabilité civile professionnelle

Record Bank et Record Credit Services ont souscrit différentes assurances de responsabilité civile professionnelle auprès d'AIG Europe Limited (boulevard de la Plaine 11, 1050 Ixelles) en vue de couvrir leur responsabilité en Belgique et à l'étranger.

Associations professionnelles et codes de conduite

Record Bank et Record Credit Services sont membres de Febelfin asbl (Fédération belge du secteur financier, rue d'Arlon 82, 1000 Bruxelles) et de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC) qui fait partie de Febelfin.

Le Groupe Record a adhéré aux codes de conduite suivants de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) ou de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC):

- Règles de conduite relatives au traitement des plaintes
- Bonne relation bancaire
- Code de conduite concernant la rémunération de certaines catégories de collaborateurs du secteur financier
- Code de conduite relatif au service de mobilité bancaire
- Code de conduite au sujet de l'information et des messages publicitaires concernant le dépôt d'épargne
- Code de conduite de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC): dix principes pour contracter et accorder des crédits hypothécaires et à la consommation de manière responsable.

Ces codes de conduite sont disponibles en français et en néerlandais sur le site Web de Febelfin (www.febelfin.be).

Mesures visant à prévenir les conflits d'intérêts

Plus d'informations relatives aux mesures prises par Record Bank pour prévenir tout conflit d'intérêts sont disponibles sur:

[Informations générales relatives aux comptes et aux cartes](#)

[Informations générales relatives aux investissements](#)

[Informations générales relatives aux assurances](#)

